

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 MARS 2019

Sous la présidence de M. Pierre KAETZEL, maire.

Membres présents : M. Bernard BAMBERGER, Mme Michèle FONTANES, M. Régis BONNET, Mme Marie-Paule GAEHLINGER, M. Gérard KILFIGER, adjoints au maire,

MM. Marcel TRAPPLER, Jean-Marc WILT, Christophe SCHMITT, Mme Fanny REHM-MUNCH, M. Gilles BERRING et Mme Brigitte PARIS, conseillers municipaux.

Absents excusés : MM. Dominique BOSS (qui a donné procuration à M. BONNET), Marc GOETZ (qui a donné procuration à M. BAMBERGER), Mmes Gwladys BECKER (qui a donné procuration à Mme FONTANES) et Aurélie MENG., conseillers municipaux.

Absents non excusés : Mme Mireille LIMBACH et M. Serge VETTER., conseillers municipaux.

Assistaient en outre à la séance : M. Hubert ARTZ, secrétaire général de mairie, et M. Emmanuel DE SLOOVER.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 février 2019.
- III. Présentation par le SDEA des possibilités d'aménagement d'un ouvrage de rétention des eaux de pluie dans la rue Firth
- IV. Informations :
 - a) communales
 - b) intercommunales.
- V. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.
- VI. Compte administratif 2018 (budget principal et budgets annexes : service de transport scolaire, Centre Communal d'Action Sociale).
- VII. Compte de gestion 2018 (budget principal et budgets annexes).
- VIII. Affectation des résultats.
- IX. Budget primitif 2019 (budget principal et budgets annexes).
- X. Fixation des taux de fiscalité directe locale de 2019.
- XI. Renouvellement de la ligne de crédits de trésorerie.
- XII. Réaménagement de la dette.
- XIII. Acquisition de mobiliers.
- XIV. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saverne.
- XV. Mise en compatibilité du PLU par rapport au projet d'extension de l'entreprise KUHN sur la Faisanderie :

- a) mission à l'ATIP
- b) autorisation au maire de signer une convention avec le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays de Saverne
- c) demande de participations de la Communauté de Communes du Pays de Saverne et du PETR.

XVI. Divers.

- 1. Déclarations d'intention d'aliéner.

XVII. Questions-réponses.

M. le maire ouvre la séance à 20 h 10'. Il souhaite la bienvenue aux membres présents, et plus spécialement à Mme Virginie MULLER et M. Philippe KUHR, du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) du Bas-Rhin.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Marcel TRAPPLER en tant que secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 février 2019.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 février 2019, sans observation.

III. Présentation par le SDEA des possibilités d'aménagement d'un ouvrage de rétention des eaux de pluie dans la rue Firth.

Préalablement aux travaux de réaménagement de la rue Firth – 2^e tranche, le SDEA va réaliser des travaux de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement dans les rue Firth et rue Baerenthal. En combiné à ce chantier, le SDEA prévoit la réalisation d'un ouvrage de rétention des eaux de pluie au bas de la rue Firth, afin de réduire le risque d'inondation et de déversement en cas de fortes pluies.

Mme MULLER Virginie et M. KUHR Philippe, agents du SDEA, présentent à l'assemblée les différentes possibilités d'aménagement envisagées, avec leurs coûts, avantages et inconvénients.

L'opération se déroulera comme suit :

- études : 2 mois
- appel d'offres
- travaux : 5 à 6 mois
- coût : 450.000 € pour les travaux de rénovation du réseau
191.000 € pour la réalisation de l'ouvrage de rétention.

Le Conseil Municipal exprime une préférence pour la solution de renforcement du réseau, mais note bien que la solution sera prise par le Comité directeur du Syndicat d'Assainissement.

M. le maire remercie Mme MULLER et M. KUHRy pour leur intervention avant que ceux-ci ne quittent la séance.

IV. Informations.

Les conseillers municipaux sont informés de ce qui suit :

a) Communales.

L'instauration pour une période d'essai de six mois d'un sens unique dans la rue de la Girafe, initialement prévue à compter du 1^{er} avril 2019, est reportée au 1^{er} juillet 2019. Cette décision municipale a été motivée par le chantier (réfection des réseaux eau et assainissement) que réalisera le SDEA dans la rue du Haut Barr lors du deuxième trimestre 2019. La rue du Haut Barr sera interdite à la circulation, et l'itinéraire de déviation prévu se fera via la rue de la Girafe.

Le 6 avril aura lieu une opération de nettoyage de printemps. M. le maire dit compter sur chacun des conseillers municipaux pour participer à celle-ci.

b) Intercommunales.

M. le maire fait état de la recherche par l'association Entraide Emploi d'un site où elle compte installer ses activités (actuellement disséminées sur six sites différents). Un terrain situé à Steinbourg, dans la zone d'activités intercommunale de l'aérodrome, est pour l'heure envisagé. M. KAETZEL a proposé un site alternatif à Entraide Emploi.

De nouvelles demandes de permis de construire ont été déposées en mairie par des sociétés souhaitant installer leur activité dans la ZAC du Martelberg. M. le maire précise :

- ☞ qu'il a expressément demandé à M. le président de la Communauté de Communes du Pays de Saverne qu'un ou des espace(s) de stationnement soient réalisés dans ladite zone, le manque de places de parkings étant criant ;
- ☞ que la police de la circulation demeure une prérogative du maire, même si la zone d'activités est intercommunale.

Toujours dans la ZAC du Martelberg : le Magasin des Vins a ouvert au public le 26 mars. Le restaurant La Brasserie des Rois ouvrira vers mi-juin.

M. KAETZEL livre une bonne nouvelle : en raison de la bonne situation financière du Syndicat d'Assainissement de la région de Saverne-Zorn-Mossel, celui-ci envisage de ne pas demander à ses communes membres la participation annuelle à l'écoulement des eaux pluviales en 2019 (valeur : 3.216,40 €).

V. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.

M. le maire a décidé la non préemption par la commune des biens déclarés en vente par les cinq déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

Commune de MONSWILLER

section	parcelle(s)	lieu-dit	surface (en ares)
7	47	46, allée de la Rondelle	5,51
	48		0,87
2	640/166	39, rue Firth	9,61
12	244/148	4, rue de Steinbourg	1,47
	332/147		3,73
	333/147		2,22
	334/147		0,59
10	145/4	Dreisnitz	26,67
11	206/3	14, rue de la Tuilerie	7,19

Il a aussi signé, le 16 mars 2019, l'acte notarié authentifiant l'acquisition par la commune de l'immeuble cadastré :

Commune de MONSWILLER

section	parcelle(s)	lieu-dit	surface (en ares)
2	210	Langmatt	21,78

ayant appartenu à M. et Mme BACHMEYER Joseph (cf. délibération du Conseil Municipal du 26/03/2018).

Les conseillers municipaux prennent acte de ces décisions et donnent aval au maire quant à celles-ci.

VI. Compte administratif 2018.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

Suite à l'avis favorable émis par la commission des finances et du budget qui a procédé le 28/01/2019 à la vérification des pièces justificatives afférentes à l'exercice 2018,

et après que le maire M. KAETZEL eut quitté la séance dont M. BAMBERGER, 1^{er} adjoint au maire, prend la présidence,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs de l'exercice 2018 des budgets principal et annexes dont les balances sont arrêtées comme suit :

a) budget communal principal

SECTION	FONCTIONNEM.	INVESTISSEM.	TOTAUX
Dépenses 2018	1.893.579,02	1.261.059,73	
Recettes 2018	2.135.197,46	894.586,03	

Résultat d'exécution 2018	241.618,44	- 366.473,70	- 124.855,26
Résultat 2017	296.431,60	710.227,30	1.006.658,90
Part affectée à l'investissement.	296.431,60		296.431,60
Résultat de clôture 2018	241.618,44	343.753,60	585.372,04

b) service de transport scolaire (budget annexe)

SECTION	FONCTIONNEM.	INVESTISSEM.	TOTAUX
Dépenses 2018	30.528,52		30.528,52
Recettes 2018	30.140,98		30.140,98
Résultat d'exécution 2018	- 387,54		- 387,54
Résultat 2017	15.812,73	0,00	15.812,73
Part affectée à l'investissement.			
Résultat de clôture 2018	15.425,19	0,00	15.425,19

c) centre communal d'action sociale (budget annexe)

SECTION	FONCTIONNEM.	INVESTISSEM.	TOTAUX
Dépenses 2018	13.281,68		13.281,68
Recettes 2018	9.738,02		9.738,02
Résultat d'exécution 2018	- 3.543,66		- 3.543,66
Résultat 2017	12.535,40	0,00	12.535,40
Part affectée à l'investissement.			
Résultat de clôture 2018	8.991,74	0,00	8.991,74

Tous les nombres ci-devant sont exprimés en €.

M. KAETZEL regagne la séance dont il reprend la présidence.

VII. Compte de gestion 2018.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion de l'exercice 2018 établi par Mme le percepteur de Saverne. Ce compte fait état, pour les budgets principal et annexes, de résultats identiques à ceux constatés au compte administratif 2018.

VIII. Affectation des résultats.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

a) budget communal

RESULTAT	dépenses	recettes	excédent	déficit
<i>fonctionnement</i>			241.618,44	
<i>investissement</i>			343.753,60	
AFFECTATION				

1068 affect. en réserves d'inv.		241.618,44		
001 solde d'exécution (invest.) reporté		343.753,60		

b) service de transport scolaire

RESULTAT	dépenses	recettes	excédent	déficit
<i>fonctionnement</i>			15.425,19	
<i>investissement</i>				
AFFECTATION				
002 report en fonctionnement		15.425,19		

c) centre communal d'action sociale

RESULTAT	dépenses	recettes	excédent	déficit
<i>fonctionnement</i>			8.991,74	
<i>investissement</i>				
AFFECTATION				
002 report en fonctionnement		8.991,74		

Tous les nombres ci-devant sont exprimés en €.

IX. Budget primitif 2019.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif (principal et annexes) 2019, tel qu'il a été élaboré en commissions des finances et du budget les 28 janvier et 11 mars 2019.

a) budget principal

	DEPENSES	RECETTES
<i>Section de fonctionnement</i>	1.650.251,00 €	1.650.251,00 €
<i>Section d'investissement</i>	1.719.067,00 €	1.719.067,00 €

b) service de transport scolaire

	DEPENSES	RECETTES
<i>Section d'exploitation</i>	43.800,00 €	43.800,00 €
<i>Section d'investissement</i>	0,00 €	0,00 €

c) lotissement sur le site de l'Altenberg

	DEPENSES	RECETTES
<i>Section d'exploitation</i>	15.000,00 €	15.000,00 €
<i>Section d'investissement</i>	150.000,00 €	150.000,00 €

d) centre communal d'action sociale

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Section d'exploitation</i>	20.500,00 €	20.500,00 €
<i>Section d'investissement</i>	0,00 €	0,00 €

X. Fixation des taux de fiscalité directe locale de 2019.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

Suivant proposition de la municipalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ de ne pas appliquer d'augmentation des taux des taxes locales en 2019 ;
- ✓ de fixer les taux de fiscalité directe locale comme suit pour 2019 :
 - taxe d'habitation : 11,36 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,94 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,06 %

XI. Renouvellement de la ligne de crédits de trésorerie.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

La commune bénéficie actuellement d'une ouverture de crédits de trésorerie (OCT) de 0,3 M€ consentie par la Caisse d'Epargne. Elle expire au 03/05/2019.

Il est intéressant pour la commune de reconduire cette OCT, afin d'assurer à la commune une trésorerie suffisante pour honorer les dépenses engagées.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite la reconduction de la ligne d'ouverture de crédits de trésorerie aux conditions suivantes :
 - montant maximum : 300.000,00 € (trois cent mille euros)
 - durée : 1 an (renouvelable)
- donne délégation et autorise le maire à :
 - retenir l'offre de ligne d'ouverture de crédits de trésorerie,
 - souscrire au contrat à intervenir.

Les crédits nécessaires au règlement des intérêts générés par l'utilisation de cette ligne de trésorerie sont inscrits au budget primitif 2019, chapitre 66.

XII. Réaménagement de la dette.

Rapporteurs : MM. KAETZEL Pierre et BAMBERGER Bernard.

La municipalité ne disposant pas encore de toutes les offres des différents établissements sollicités en vue de l'obtention d'un prêt de 500.000 €, M. le maire propose de reporter ce point à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, unanime, accepte ce report.

XIII. Acquisition de mobiliers.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser l'acquisition des différents mobiliers pour lesquels les crédits ont été portés au budget primitif, à savoir :

<i>opéra tion</i>	<i>article</i>	<i>désignation</i>	<i>destination</i>	<i>montant en € TTC</i>
092	2182	camionnette	services techniques.	28.000
	2183	matériel informatique	réserve tous services	2.000
	2184	extincteurs	divers bâtiments comm.	1.000
		signalétique de voirie	voirie communale	5.000
		décors de Noël	voirie communale	5.000
		instruments de musique	école de musique	1.000
104	2184	panneaux d'infor-mation touristique	public	5.000
		bornes amovibles	voirie communale	500
127	2184	mobiliers de jeux	Parc Goldenberg	3.000
		mobiliers de jeux	Place du Saule	10.000
144	21538	mobiliers divers	éclairage public	5.000
	2184	lampadaires	éclairage public	3.000
147	2183	ordinateurs	école élémentaire	2.000
		3 tablettes	école maternelle	2.000
	2184	modules en bois	école maternelle	1.200
		divers mobiliers	école maternelle	1.700
		divers mobiliers et matériels	école élémentaire	600
		diable porte-chaises	médiathèque	170
		étiqueteuse automatique	médiathèque	300
156	2183	mobiliers informatique	mairie	300
159	2184	écrans sur supports muraux	Espace Le Zornhoff	7.000
		clôture extérieure	Espace Le Zornhoff	3.000
		divers mobiliers et matériels	Espace Le Zornhoff	5.500

Interrogé par la municipalité quant à l'opportunité de disposer un réceptacle destiné à accueillir un sapin de Noël dans l'espace public aménagé dans la Grand'rue, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'intégrer dans l'espace public situé Grand'rue un aménagement (socle en béton et fourreau) destiné à accueillir un sapin de Noël lors des fêtes de fin d'année ;
- vote un crédit de 7.200,- € TTC pour cet investissement (étude et travaux) ;
- autorise le maire à engager cette dépense.

XIV. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

Rapporteur : M. KAETZEL.

Dans sa séance du 27 septembre 2018 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saverne (CCPS) a approuvé le transfert du siège de l'intercommunalité du 12, rue du Zornhoff à Saverne au 16, rue du Zornhoff à Saverne.

Le déménagement dans les nouveaux locaux est fixé au 1^{er} mars 2019.

De ce fait il convient de mettre à jour les statuts de l'intercommunalité.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau, et notamment son article 5,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2017 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Communes,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 actant le changement de dénomination de la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau en Communauté de Communes du Pays de Saverne,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 27 septembre 2018 décidant le transfert du siège de la Communauté de Communes,

Vu les articles L5211-5-1 et 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

approuve la modification des statuts décidée par le Conseil Communautaire du 7 février 2019.

XV. Mise en compatibilité du PLU par rapport au projet d'extension de l'entreprise KUHN sur la Faisanderie.

Rapporteur : M. KAETZEL Pierre.

Par délibération du 07/02/2019 le Conseil Municipal a confié à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) du Bas-Rhin une mission d'accompagnement dans le cadre de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par rapport au projet d'extension de l'entreprise KUHN sur le site de la Faisanderie. Une convention bipartite signée par l'ATIP et la commune s'en est suivie.

Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays de Saverne, Plaine et Plateau devait être porteur de la procédure retenue : procédure intégrée pour l'immobilier d'entreprise (PIIE). Il s'avère que le PETR n'est pas affilié à l'ATIP et ne peut de ce fait recourir aux services de celle-ci. Plutôt que de recourir à un bureau d'étude privé, le PETR demande à la commune d'étendre la mission confiée à l'ATIP afin qu'elle réalise une mission d'accompagnement technique complète, avec

constitution du dossier et réalisation de la procédure jusqu'à approbation du document d'urbanisme.

Le coût estimé de cette mission est : 51 demi-journées à 300 € par demi-journée, soit 15.300 €.

d) Mission à l'ATIP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en urbanisme suivante :
MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE MONSWILLER dans le cadre de la procédure intégrée pour l'immobilier d'entreprise mise en œuvre pour le développement de l'entreprise KUHN et portée par le PETR du Pays de Saverne, Plaine et Plateau ;
mission correspondant à 51 demi-journées d'intervention maximum ;
- prend acte du montant de la contribution 2019 (fixé par le Comité syndical de l'ATIP) relative à cette mission : 300 € par demi-journée d'intervention ;
- autorise le maire à signer la convention bipartite à intervenir ;
- s'engage à porter aux budgets 2019 et suivants les crédits nécessaires à cette dépense.

e) Délégation au président du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays de Saverne, Plaine et Plateau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- charge M. le président du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays de Saverne, Plaine et Plateau :
 - de porter la procédure intégrée pour l'immobilier d'entreprise mise en œuvre pour le développement de l'entreprise KUHN ;
 - de réaliser sous sa responsabilité l'enquête publique à réaliser dans le cadre de cette procédure ;
- autorise le maire à signer avec le PETR du Pays de Saverne tous actes (convention bipartite ou autre) qui définiront les termes de la collaboration de la commune de Monswiller et du PETR dans le cadre de ladite procédure PIIE.

f) Demande de participations de la Communauté de Communes du Pays de Saverne et du PETR.

La Communauté de Communes du Pays de Saverne (CCPS) finance à hauteur de 50 % toute révision des documents d'urbanisme de ses communes membres.

En tant que porteur de la procédure PIIE mise en œuvre pour le développement de l'entreprise KUHN, et compte tenu de la demande de celui-ci que la commune recoure aux services de l'ATIP, le PETR prendra à sa charge le reste à charge de la dépense communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite une participation de la Communauté de Communes du Pays de Saverne pour la mise en compatibilité du PLU de Monswiller afin de permettre l'extension de la société KUHN sur le site de la Faisanderie à Monswiller ;
- solliciter une participation du PETR du Pays de Saverne pour la mise en compatibilité du PLU de Monswiller afin de permettre l'extension de la société KUHN sur le site de la Faisanderie à Monswiller ;
- adopte le plan de financement suivant :
 - dépense H.T. : 20.300,- €
 - mission ATIP : 15.300,- €
 - annonces et insertions : 1.000,- €
 - commissaire-enquêteur : 2.000,- €
 - impressions : 2.000,- €
 - recettes : 20.300,- €
 - participation de la CCPS (50 %) : 10.150,- €
 - participation du PETR (50 %) : 10.150,- €
 - autofinancement : néant.

XVI. Divers.

1. Déclarations d'intention d'aliéner.

Rapporteur : M. KAETZEL.

La commune est saisie de trois déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

Commune de MONSWILLER

<i>section</i>	<i>parcelle(s)</i>	<i>lieu-dit</i>	<i>surface (en ares)</i>
1	107	8, Grand'rue	6,84
10	102 103	Dreispitz – 1 et 3, rue Dreispitz (cession de 100 parts sociales de la société AMPERA par la SAS HPM AUTOMOBILE et la SC CLUC)	62,45 21,55
10	102 103	Dreispitz – 1 et 3, rue Dreispitz (cession de 100 parts sociales de la SC VOLT par la SAS HPM AUTOMOBILE, la SC CLUC et M. WITZ)	62,45 21,55

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dont dispose la commune quant à ces biens.

XVII. Questions - réponses.

Néant.

La séance est levée à 22 heures 15'.